

Vos questions / nos réponses

## Ami qui se drogue

Par [Profil supprimé](#) Postée le 13/10/2012 13:13

J'ai mon ex petit ami qui se drogue (Cannabis, Champi, Alcool, Pillules, crack). J'ai essayée de lui en parler mais ça n'a rien changé, mais je suis la seule qui semble s'inquiéter et être prête à agir.. Donc je voulais savoir dois-je avvertir ses parents ? Ce sont les seuls qui pourront y faire quelque chose, on étudie en Australie, donc ses parents restent à la Réunion n'ont absolument aucun contrôle. Mais ils sont très aises ils sauront quoi faire ai-je raison ?

---

**Mise en ligne le 18/10/2012**

Bonjour,

Veillez bien vouloir nous excuser pour le délai tardif de notre réponse.

Nous comprenons votre questionnement et votre inquiétude. Toutefois, la question de la révélation d'un « secret » est toujours délicate. En effet, il nous semble important de vous poser la question des conséquences que cela pourrait avoir sur les rapports qu'entretient votre ami avec ses parents. Cela pourrait entraîner une dégradation de leur relation par exemple.

Il nous paraîtrait plus important de pouvoir discuter avec votre ami en essayant de comprendre les raisons profondes qui le lient à ces différents produits. Sa consommation peut être plutôt d'ordre festif, récréatif ou occasionnel, mais elle peut aussi être en lien avec un climat familial difficile, des soucis ou une période de doutes que votre ami traverserait. Dans ce cas, on perçoit bien les risques de « révéler » ses consommations à ses parents. De plus, comme vous nous l'indiquez, ils sont à distance. Aussi peut-on se poser la question de leur marge d'action ou d'intervention qui paraît assez limitée.

La prise de conscience d'un problème de dépendance peut prendre du temps. Soyez patiente et partagez avec lui vos doutes, vos observations ou vos craintes concernant ses consommations. Il est important qu'il ne se sente pas jugé afin de pouvoir créer un climat de dialogue et d'échange entre vous. Cela peut éventuellement l'amener à formuler une demande d'aide par la suite.

En outre, il ne nous appartient pas de trancher la question que vous nous posez, notamment parce que nous n'avons pas assez d'informations sur la situation familiale de votre ami. Toutefois, nous vous conseillons de

bien peser le pour et le contre et de réfléchir aux conséquences que cette révélation pourrait avoir, tant entre votre ami et ses parents qu'entre lui et vous.

Bien cordialement.

---